

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Arrêté du 12 mai 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « France très haut débit - Réseaux d'initiative publique - version 2015 »

NOR : PRM1511369A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8 tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu le décret du 14 novembre 2014 modifiant le décret du 13 septembre 2014 portant délégation de signature (Commissariat général à l'investissement) ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2013 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « France très haut débit - Réseaux d'initiative publique »,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges « France très haut débit - Réseaux d'initiative publique - version 2015 », relatif à l'action 2 du programme « Développement de l'économie numérique » créée par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée et à l'action « Réseaux d'initiative publique » du programme 343 « Plan France très haut débit » est approuvé (1).

**Art. 2.** – L'arrêté du 29 avril 2013 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « France très haut débit - Réseaux d'initiative publique » est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 mai 2015.

Pour le Premier ministre et par délégation :

*Le commissaire général  
à l'investissement,*

L. SCHWEITZER

---

(1) Le cahier des charges est consultable sur les sites internet suivants : <http://investissement-avenir.gouvernement.fr/> (rubrique « Appels à projets ») et <http://www.francethd.fr>